

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école primaire Saint-Albert-le-Grand
Mercredi, 3 février 2021**



PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CAPITALE
ÉCOLE SAINT-ALBERT-LE-GRAND

Procès-verbal de la 3e séance ordinaire du conseil d'établissement tenue le
3 février 2021 en rencontre virtuelle.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Christiane Laroche	parent,
Mme Catherine Bourque	parent, secrétaire et représentante au comité de parents,
Mme Stéphanie Duchesne	parent
Mme Annabelle Gagnon	enseignante
Mme Marianne Pelletier	enseignante
Mme Marie-Claude Gauthier	enseignante
Mme Maude Giasson	professionnelle
Mme Annie Grenier	représentante du personnel du service de garde

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT

Nancy Fillion	directrice par intérim
---------------	------------------------

ÉTAI(EN)T ABSENT(S)

Mme Lyne L'Africain	parent, présidente
---------------------	--------------------

N° de la
résolution
ou
annotation

1. Mot de bienvenue

La présidente étant absente, Madame Catherine Bourque accepte de présider la rencontre. Elle constate le quorum et ouvre la séance à 18h57.

CE-20-21-012

2. Adoption de l'ordre du jour (adoption)

Il est proposé par Mme Stéphanie Duchesne et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. Parole au public

Monsieur Louis Guillemette de l'organisme Craque-Bitume explique les raisons qui font que son organisation ne pourra participer comme membre de la communauté au conseil d'établissement de l'école. Ainsi, un déménagement de l'organisme est à prévoir en raison de la cessation du bail au Centre St-Albert. Pour l'organisme, l'implication auprès de notre école perdrait un peu de son sens si la proximité physique n'existait plus.

CE-20-21-013

4. Adoption du procès-verbal du 3 février 2021 (adoption)

Madame Laroche fait remarquer qu'il y a une erreur dans le procès-verbal. C'est madame Bourque qui est secrétaire et représentante au comité de parent. La modification sera apportée.

Il est proposé par Mme Marie-Claude Gauthier et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 3 février 2021 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. Suivis au procès-verbal du 9 décembre 2020

Point 7. **Madame Bourque effectue un suivi sur le Projet de sécurité routière**

Point 10. Madame Filion mentionne qu'il est important de compléter les formations pour les membres qui n'ont pu le faire jusqu'à maintenant.

Point 11. Le document à jour sur l'amendement de la politique sur les critères et modalités d'admission, d'inscription et de transfert des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire a été envoyé aux membres.

6. Suivi du budget du CÉ

Il n'y a pas de dépenses à signaler.

CE-20-21-014

7. Attestation des montants reçus par l'établissement pour les mesures protégées-Année scolaire 2020-2021

Le conseil d'établissement confirme que son centre de services scolaires lui a transféré un montant dans le cadre des mesures protégées. De plus, les membres confirment que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

CE-20-21-015

8. Grille-matières (approbation)

Mme Filion présente un projet de grille-matières déterminant le temps alloué aux périodes de spécialité pour l'année 2021-2022.

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement approuve le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option, proposé par la direction de l'école en s'assurant :

- de l'atteinte des objectifs obligatoires et de l'acquisition des contenus obligatoires prévus dans les programmes d'études établis par le ministère ;
- du respect des règles sur la sanction des études prévues au régime pédagogique. (L.I.P. art. 86).

CONSIDÉRANT que cette proposition a été élaborée avec la participation des enseignants de l'école, conformément à l'article 89 de la L.I.P. ;

Il est proposé par **??????** et résolu :

D'APPROUVER le projet de grille-matières déposé.

APROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

CE-20-21-016

9. Règles de fonctionnement du service de garde (approbation)

Madame Filion et madame Grenier, responsable du service de garde, présentent le projet de règles de fonctionnement pour le service de garde pour l'année 2021-2022. Il est proposé de paginer le document et d'ajouter au point sur les journées pédagogiques d'ajouter au paragraphe sur l'annulation de la présence de l'enfant à la journée pédagogique un avis donné par le parent de 7 jours ouvrables.

Outre ces deux éléments, Il est proposé par **??????** et résolu :

D'ADOPTER le projet de règles de fonctionnement du service de garde déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. Programme d'éducation à la sexualité, contenus en orientation scolaire et professionnelle et savoirs essentiels

Madame Filion informe les membres que le ministre a fourni la liste des savoirs essentiels spécifiques à chaque niveau. Étant donné le retard important chez certains élèves et le fait que les enseignants ont dû faire du rattrapage une bonne partie de l'automne, il n'y aura pas d'emphase mis sur l'enseignement spécifique des contenus du programme d'éducation à la sexualité et les contenus en orientation. La direction acheminera via l'info-parents des liens vers des sites ou du contenu pouvant être utilisé par les parents.

11. Suivi sur le programme « Génération M »

Madame Catherine Bourque confirme la participation de l'école au programme « Génération M » du Musée des Civilisations. Il y aura une boîte pour chaque classe et une pour le service de garde. Le contenu des boîtes est inconnu pour l'instant, mais il y aura du contenu pédagogiques et des activités et jeux. Les membres discutent de la façon dont les boîtes pourraient être remises aux élèves compte tenu des règles sanitaires en vigueur. La date du 18 février est

identifiée. Madame Filion fera le lien entre Madame Bourque et les enseignants pour l'organisation de la remise.

12. Correspondance adressée au C.É.

Il n'y a pas de correspondance.

13. Parole à la représentante du comité de parents

Mme Catherine Bourque a assisté à deux rencontres du comité de parents. Voici quelques-uns des sujets abordés lors de ces rencontres :

- Les membres du comité de parents ont effectué un retour sur la politique informatique du CSS ;
- En raison des journées d'enseignement à distance du 6 au 8 janvier 2021, des services de garde d'urgence ont été mis sur pied pour les parents qui travaillent dans les services essentiels ;
- On a informé les membres du comité que depuis le retour des fêtes, il y avait entre 1 et 4 cas COVID confirmé dans nos écoles ;
- Au 27 janvier 2021, il y avait 25 groupes en isolement.

14. Parole à la représentante du service de garde

Mme Annie Grenier n'a pas de points spécifiques à partager.

15. Parole aux représentants de la communauté

Il n'y a pas de représentant de la communauté.

16. Autres points à l'étude

17. Date et lieu de la prochaine rencontre

La directrice par intérim de l'école, Mme Filion, rappelle la date de la prochaine assemblée telle qu'adoptée en début de séance qui sera le 21 avril à 18h45.

22. Levée de l'assemblée

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités,

Il est proposé par Mme Marie-Claude Gauthier et résolu :

QUE la séance soit levée à 20h34

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



Nancy Filion
Directrice par intérim

Catherine Bourque
Catherine Bourque
Secrétaire